

Lot n° : 24
Section : AH
N° : -

Superficie : 396m²
Superficie de plancher maximale : 240m²

Maître d'Ouvrage
LotiPromo
Lotisseur - Aménageur foncier
LOTIPROMO
Pôle Activ'Océan
4 Square John Bardeen
85300 CHALLANS

Maître d'Ouvre - VRD
AMEAS
19, Chemin du Pain Perdu
85300 CHALLANS
☎ : 02.28.12.01.46
dupont.ameas@orange.fr

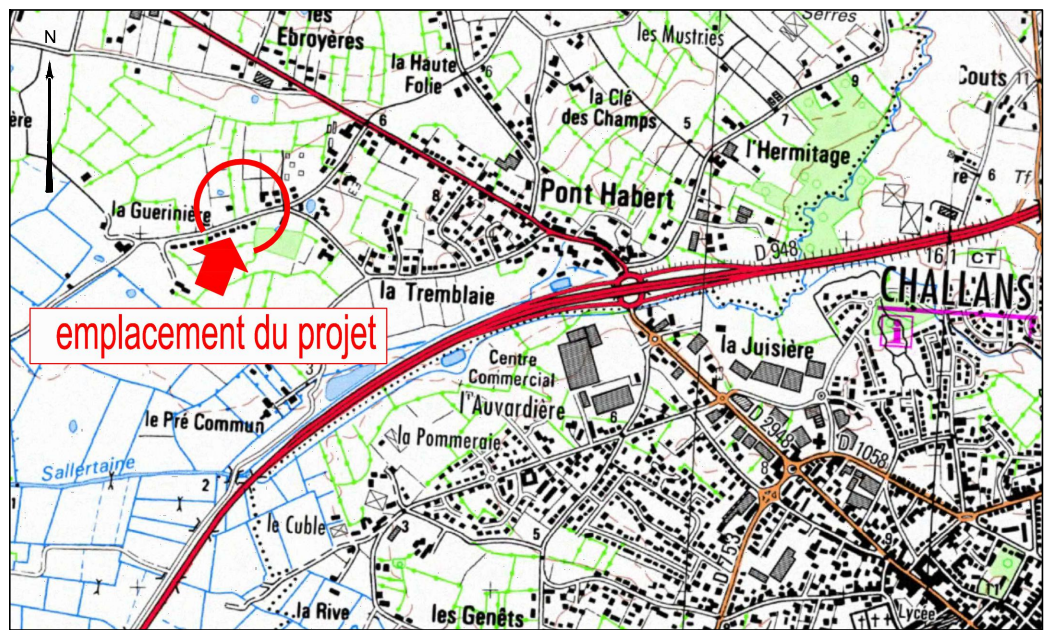
Paysagiste - Conceptrice
Lorraine DONDAINAS

GÉOUEST
DES EXPERTS POUR DES CONSEILS SUR MESURE
www.geouest.fr
26 rue J.Y. Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél. 02 51 37 27 30 - contact@geouest.fr

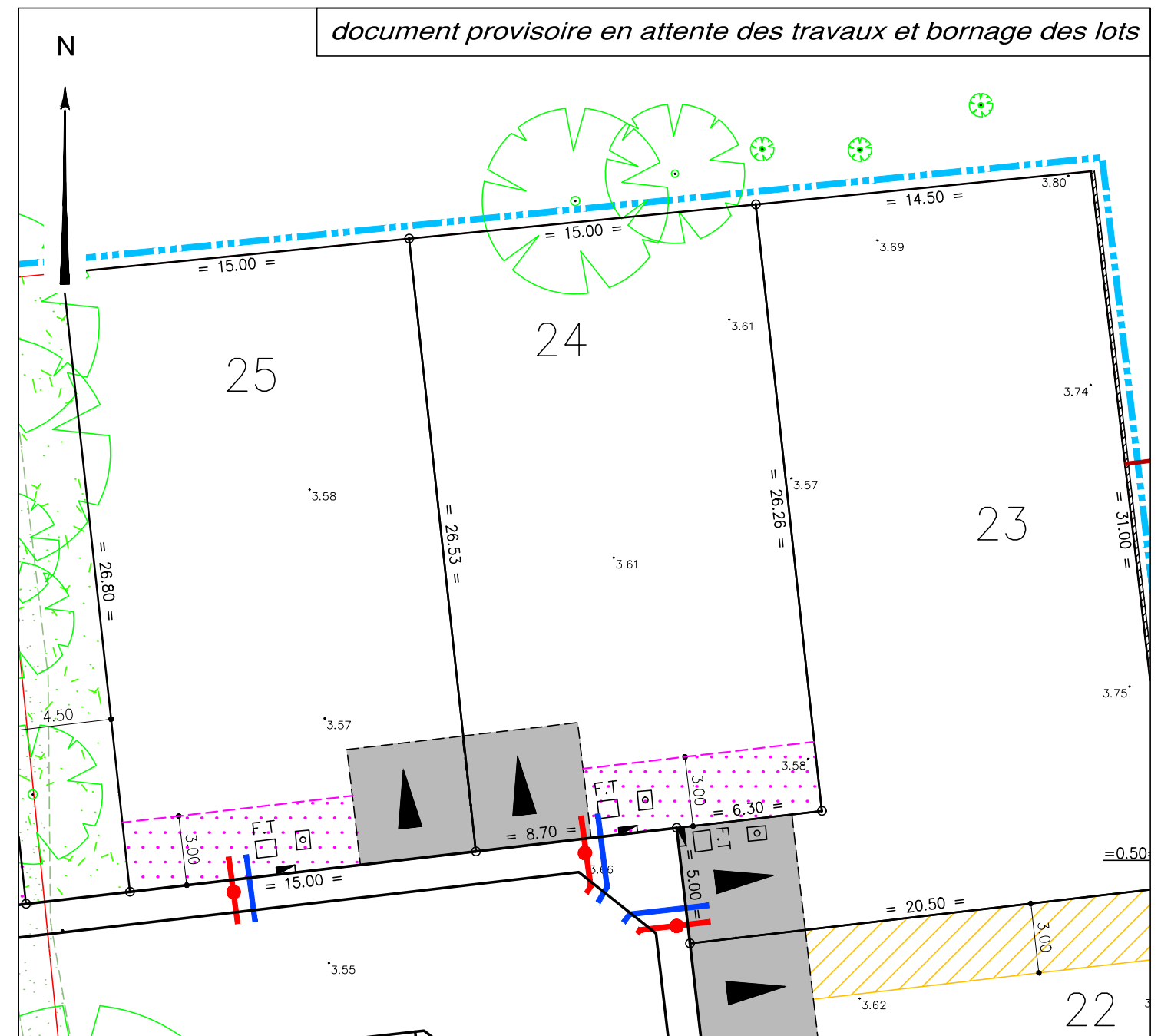
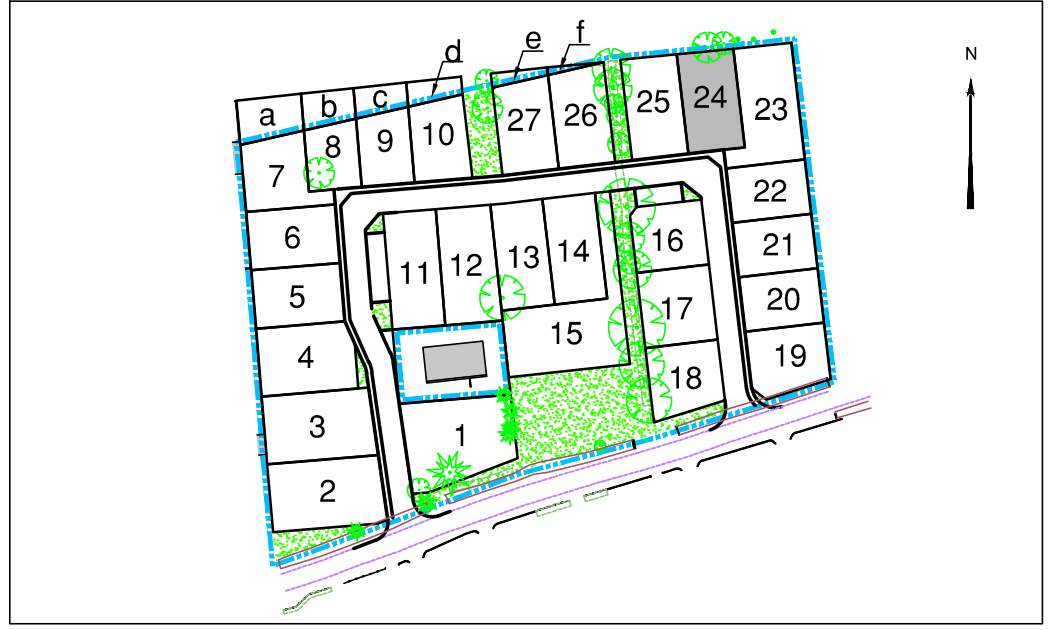
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
COMMUNE DE SALLERTAINE
Rue de la Guérinière
Lotissement à usage principal d'habitation "Les Jasmins"
autorisé par arrêté N°PA 085 280 22 C0001 du 10 décembre 2022
modifié par arrêté N°PA (en cours d'instruction)

PLAN INDIVIDUEL PROVISOIRE

PLAN DE SITUATION



PLAN D'ENSEMBLE



LEGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Accès automobile privatif interdit
- Zone non constructible
- Obligation d'implantation d'une partie de la façade principale de la construction dans la zone définie ou à sa limite
- Etage interdit en limite séparative sur une largeur de 3m
- Zone non constructible de protection de la végétation existante (zone d'implantation possible d'annexes indépendantes à ossature bois ou d'aspect similaire sans fondations).
- Emplacement obligatoire et unique de l'accès automobile et du parking privatif non clos (dimension 5.00m x 5.00m minimum) réalisé en enrobé par l'aménageur
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée (emplacement et nombre de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante (confortation possible)

Ouvrages hors sol : (emplacement et cote à titre indicatif)

- 00.00 - cote terrain naturel (nivellement effectué avant travaux de viabilité)
- Boitier E.D.F.
- F.T. Branchement P.T.T.
- Branchement Eau Potable
- Antenne Eaux Usées ø 125 en PVC CR16 avec tabouret à passage direct
- Antenne Eaux Pluviales ø 160 en CR16
- Borne OGE

Ouvrages hors sols :
Position non contractuelle n'engageant pas la responsabilité du concepteur.
Des modifications pouvant intervenir à l'exécution des travaux, avant tout projet de construction, les acquéreurs devront impérativement vérifier le positionnement définitif des ouvrages (AEP, EU/EP, Electrique, GAZ, Téléphone, candélabres).